

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FCPI DIVIDENDES PLUS N°6

Fonds commun de placement dans l'innovation

Article L.214-30 du Code monétaire et financier

Agrément AMF du 21 mars 2017

Code ISIN : FR0013238656

Cachet de l'apporteur

1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
☐ M. ☐ Mme ☐ M. ou Mme	
Nom	
Nom de jeune fille	
Prénom	
Né(e) le	
à Dép.	 Dép.
Nationalité	
Téléphone	
Email (obligatoire)	
Adresse	
Code postal / Ville	

Joindre une copie d'une pièce d'identité (pour chaque co-souscripteur le cas échéant) et un justificatif de domicile.

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FCPI Dividendes Plus n°6 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

☐ Je suis déjà souscripteur d'un fonds géré par Vatel Capital à qui j'ai déjà transmis la copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Je n'ai donc pas besoin de transmettre ces éléments une nouvelle fois (sauf en cas de changement d'adresse).

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

COCHER L'UNE DES DEUX CASES CI-DESSOUS

(Un souscripteur qui souhaite bénéficier de la réduction d'IR et de la réduction d'ISF devra remplir deux bulletins de souscription distincts.)

☐ A/ 50 % de réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'ISF prévue à l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts et, en conséquence : - je déclare être redevable de l'ISF ; - je m'engage à conserver ces parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant leur souscription ; - je certifie être fiscalement domicilié(e) en France ; - je déclare être informé(e) que la réduction d'ISF est plafonnée à 18 000 euros par an et par foyer au titre de la souscription de parts de FCPI et FIP.	☐ B/ 18 % de réduction d'Impôt sur le Revenu Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts et, en conséquence : - je déclare être redevable de l'IR ; - je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription ; - je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 24 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 12 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable célibataire.
--	---

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds.

- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je m'engage à ce que les produits reçus par le Fonds soient immédiatement réinvestis et demeurent indisponibles pendant 5 ans à compter de la fin de la période de souscription des parts A ;
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

Je reconnais irrévocablement :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCPI Dividendes Plus n°6 ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds ;
- Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US persons» au sens du droit fiscal américain ;
- avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné, préalablement à la souscription, une fiche d'évaluation client ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 14 juin 2023 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-30 du C.M.F.

3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FCPI Dividendes Plus n°6 dans les conditions suivantes :

(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des droits d'entrée (5 % du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
..... (€)	 (€)	 (€)

* Souscription minimale de 1000 € (hors droits d'entrée)

4. REGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

Je verse ce jour un montant de (somme en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription : €

- ☐ par chèque à l'ordre de « FCPI Dividendes Plus n°6 »
- ☐ par virement sur le compte du FCPI Dividendes Plus n°6 dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom.
IBAN FR76 4585 0000 0181 2712 0000 121
CODE BIC : ODDO FRPP

Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées (cocher la case correspondante) :

- ☐ en nominatif pur chez Oddo & Cie, sans droits de garde (choix par défaut).
- ☐ sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint (joindre obligatoirement un RIT).

Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de (€) , qui comprend un montant de droits d'entrée de (€)
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que Les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,91 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,03 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 6 ans.

6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,001 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100 % du nominal des parts A (RM).

7. SIGNATURE

Fait à :

Le :

en 3 exemplaires, dont l'un m'est remis pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale.

SIGNATURE(S) DU OU DES SOUSCRIPTEUR(S) PRÉCÉDÉE(S) DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

8. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 6 années, soit jusqu'au 14 juin 2023 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ».
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Au 1er mars 2017, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	DATE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FCPI France Santé 1	2008	65,8 %	En préliquidation
FCPI Vatel Santé 2	2010	65,9 %	Quota atteint
FCPI Vatel Santé 3	2011	69,0 %	Quota atteint
FCPI Equilibre & Santé 2	2011	100,0 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus I	2012	100,0 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus R	2012	75,2 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°2	2013	100,0 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°3	2014	91,9 %	30 juin 2017
FCPI Dividendes Plus n°4	2015	66,1 %	30 juin 2018
FCPI Dividendes Plus n°5	2016	18,4 %	30 juin 2019